



Indemnisation Sinistre Habitation

Par **AGDM**, le **01/09/2013** à **10:32**

Bonjour,

Nous sommes copropriétaire d'un bien dans lequel nous avons subi un sinistre habitation début janvier. L'appartement du 1er étage a pris feu suite à un défaut d'installation d'un poêle à bois. Nous n'avons pas d'assurance de copropriété et sommes 2 copropriétaires. Mon assurance a clôturé le dossier la semaine dernière et je suis indemnisé. Cependant le propriétaire de l'appartement qui a provoqué le sinistre n'est pas indemnisé pour le moment car son assurance a décidé de partir en expertise judiciaire contre le vendeur du bien. Je suis donc dans l'incapacité de rejoindre mon logement car la toiture et le conduit de cheminée ont été endommagé et les travaux ne peuvent commencer pour cause d'expertise judiciaire. Je ne suis plus indemnisé par mon assurance et je ne suis pas en mesure de payer un loyer pour me reloger. Quels sont les recours possible?